Posté par: formations-concours Publiée le : 3/11/2008 10:47:59

D'abord "Charpentier de la petite cognée", puis "huissier et huchier", le Menuisier d'Agencement d'aujourd'hui, doit utiliser des techniques nouvelles, se former à l'usinage de matériaux nouveaux, employer des machines-outils de plus en plus sophistiquées.Â

# Présentation du métier

Le Menuisier d'Agencement, réalise dans son atelier, à partir de plans tout ce qui concerne l&#3

Il pose sur le chantier les éléments préfabriqués en atelier et procède aux finitio Â

#### **Statut**

- > Vous avez entre 16 et 25 ans.
- > L'Entreprise ou l'Artisan vous emploie en contrat d'Apprentissage ou en contrat de professionnalisat
- > Vous bénéficiez d'une formation pratique sur le terrain.

Vous percevez un salaire aux conditions minimales prévues par la loi, selon un % du SMIC en fonction de votr Â

#### À Les objectifs de la formation

- > Connaître et réfléchir sur la vie de l'arbre.
- > Reconnaître et travailler les différentes essences d'arbres.
- > Travailler en s'adaptant aux diverses structures et défauts du bois.
- > Utiliser les machines, telles que : scie sauteuse, d $\tilde{A}$ ©gauchisseuse en respectant scrupuleusement les r $\tilde{A}$ "gles de s $\tilde{A}$ ©curit $\tilde{A}$ ©.
- > Préparer en deux ans le CAP de Menuisier d'Agencement, diplà me délivré par l'éducation Nationale. Â

## Les débouchés

Après avoir obtenu votre CAP de Menuisier d'Agencement, vous pouvez vous spécialiser vers le

## Les aptitudes requises

Etre adroit, méticuleux, précis.Faire preuve d'initiative et d'autonomie.Avoir un sens créatif prononcé.Comprendre le détail, la raison et le but de ce qu'il entreprend.Â

# Conditions d'admission

Etre âgé(e) d'au moins 15 ans et de moins de 26 ansEtre issu(e) d'une classe de 3 ème ou être titulaire d'un CAPPrésenter un dossier scolaire satisfaisantAvoir satisfait aux tests de positionnement et entretien de motivationAvoir signé un contrat d'apprentissage ou de qualification avec une entrepriseAccepter le règlement intérieur de l'établissementÂ